



Commune de Dambach-la-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 AVRIL 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 27 mars 2019 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le 2 avril 2019 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude HAULLER, maire.

Etaient présents : 19

M. Claude HAULLER, Maire, Mme Christiane SCHEPPLER, M. Sébastien ROSSI, Mme Annie MICHEL, M. Philippe SCHUHLER, adjoints,

MMES et MM. Sabine LEISER, Anne-Marie BELENFANT, André SCHUHLER, Jean-Marie GLEITZ, Marlène GUNTZ, Maximilien ZAEPFFEL, Pierre-Nicolas MERSIOL, Myriam WINKLER, Corinne HOFF, Doris MESSMER, Pascal OSER Estelle KAMM, Pascal MEYER, Raymond DIELENSEGER

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

ordre du jour

1	Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13/03/2018	3
2	Désignation du secrétaire de séance	3
3	Budget Général- vote du Compte Administratif 2018 et du compte de gestion et affectation du résultat	3
4	Budget Annexe – Ecole de Musique – Vote du Compte Administratif 2018 et du compte de gestion	5
5	Vote des taux d'imposition pour 2019	6
6	Budget Général – Budget Primitif 2019	6
7	Budget Annexe – Ecole de Musique – vote du Budget Primitif 2019	7
8	Cotisation 2019 à la caisse d'accidents agricole	7
9	Chasse – Lot 2 Mme Muguette MAGER – demande de permissionnaires	7
10	Organisation des Elections Européennes : 26 mai 2019	9
11	Divers	9
a.	Opération Oschterputz : 06.04.2019	9

b.	Location logement communal 3 rte de Blienschwiller	9
c.	Marché de maîtrise d'œuvre – chaufferie bois	10
d.	Permis de construire WOLFBERGER accordé	10

1 Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13/03/2018

Le procès-verbal du 18/02/2019, transmis aux conseillers avec l'invitation à la présente séance est adopté à l'unanimité.

2 Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L121-14 du Code des Communes,
Le Conseil municipal, après délibération et vote,
Décide de désigner un secrétaire de séance, en la personne de Philippe SCHUHLER,

Le Conseil Municipal décide également de s'adjoindre d'une secrétaire auxiliaire qui assiste aux séances, mais sans participer aux délibérations : à savoir Mme Florence MEYER, secrétaire générale.

3 Budget Général- vote du Compte Administratif 2018 et du compte de gestion et affectation du résultat

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2018	2 241 445,44
Dépenses 2018	- <u>1 544 830,37</u>
Résultat de fonctionnement 2018	696 615,07
Excédent 2017 (report)	<u>478 940,20</u>
<u>Excédent de fonctionnement 2018</u>	1 175 555,27
<u>Section d'investissement</u>	
Recettes 2018	1 914 454,35
Dépenses 2018	- <u>1 122 974,57</u>
Résultat d'investissement 2018	+ 791 479,78
Déficit d'investissement 2017	- 1 335 625,25
Excédent investissement 2017 ZA Wasen	<u>+ 74 479,78</u>
<u>Déficit d'investissement 2018</u>	- 469 665,69
<u>Excédent global 2018</u>	705 889,58

Le Maire quitte la salle et M. l'adjointe Christiane SCHEPPLER prend la présidence de la séance.

Les conseillers municipaux, après délibération et vote, à raison de 18 voix pour, et une 1 abstention de M. André SCHUHLER
Procèdent à l'adoption du compte administratif 2018 comme stipulé ci-dessus et donnent quitus au Maire.

Le compte de gestion tenu par le percepteur étant identique au compte administratif, les conseillers municipaux approuvent ledit document à l'unanimité.

Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

Décide de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018, comme suit :

Résultat de clôture du compte administratif et compte de gestion

Excédent de fonctionnement	1 175 555,27€
Résultat N en section d'investissement	791 479,78 €
Report du déficit N-1 en section d'investissement	- 1 335 625,25€
Report de l'excédent d'investissement N-1 ZA du Wasen	74 479,78 €
Solde d'exécution section d'investissement	- 469 665,69 €
Besoin de financement	469 665,69 €
Délibération de l'affectation du résultat	
Affectation au R1068	469 665,69 €
Report en fonctionnement au R002	705 889,58 €

Remarque / signalement

Au niveau du compte administratif les écritures d'investissement qui sont imputées à l'article 1381 en recette sont enregistrées à l'opération 01 – opération financière.

Au niveau du compte de gestion ces recettes d'investissement sont rattachées aux opérations d'équipement 11 et 85.

La discordance, ne portant pas sur les résultats, ni sur l'imputation, cela n'affecte en aucune façon les résultats.

4 Budget Annexe – Ecole de Musique – Vote du Compte Administratif 2018 et du compte de gestion

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2018	33 343,30
Dépenses 2018	- 35 277,42
Résultat de fonctionnement 2018	- - 1 934,12
Excédent 2017 (report)	7 910,66
<u>Excédent de fonctionnement 2018</u>	5 976,546v
<u>Section d'investissement</u>	
Recettes 2018	0,00
Dépenses 2018	- 0,00
Excédent d'investissement 2017	167,54
<u>Excédent d'investissement 2018</u>	167,54
<u>Excédent global 2018 :</u>	6 144,08

Le Maire quitte la salle et M. l'adjointe Christiane SCHEPPLER prend la présidence de la séance.

Les conseillers municipaux, après délibération et vote, à l'unanimité

- adoptent à l'unanimité le compte administratif 2018 comme stipulé ci-dessus et donnent quitus au Maire.
- Le compte de gestion tenu par le percepteur étant identique au compte administratif, les conseillers municipaux approuvent ledit document à l'unanimité.

5 Vote des taux d'imposition pour 2019

Le maire présente au Conseil Municipal les taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2019 et un tableau présentant les simulations en cas d'augmentation,

Vu l'avis de la Commission des finances émis lors de la préparation budgétaire du mardi 19 mars 2019.

Le Conseil municipal après délibération, et vote, à raison de 18 voix pour, 1 abstention de M. Pascal MEYER,

Décide, de ne pas augmenter les taux pour l'année 2019 et adoptent les taux comme suit :

	Taux votés en 2017	Taux votés en 2018	Taux votés en 2019
Taxe d'habitation :	19,60	19,60	19,60
Taxe foncière sur le bâti :	12,15	12,15	12,15
Taxe foncière sur le non bâti :	51,42	51,42	51,42

6 Budget Général – Budget Primitif 2019

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,
Adopte le budget primitif selon la proposition qui suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes et Dépenses	2 783 943,58
<u>Section d'investissement</u>	
Recettes et Dépenses	2 002 261,69

7 Budget Annexe – Ecole de Musique – vote du Budget Primitif 2019

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,
Adopte le budget primitif selon la proposition qui suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes et dépenses	39 295,54
<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes et Dépenses	167,54

8 Cotisation 2019 à la caisse d'accidents agricole

M. Philippe SCHUHLER est absent et a donné procuration à M. le Maire, Claude HAULLER.

Suite à l'adjudication des chasses communales en date du 14/01/2015 ; et à la cession de l'ensemble des lots de chasse ;

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

- décide que la cotisation foncière à la Caisse d'Assurance-Accident du Bas-Rhin afférente à l'exercice 2019 sera couverte en partie, par affectation du produit de la location du droit de chasse soit 22 761,06€
- charge le Maire de signer toutes les pièces afférentes

Rappel : la Commune conformément au cahier des charges de la chasse affecte 5% du produit de la chasse à l'aménagement cynégétique, ainsi que du biotope du territoire soit une enveloppe de 2 325 €

9 Chasse – Lot 2 Mme Muguette MAGER – demande de permissionnaires

M. Philippe SCHUHLER est absent et a donné procuration à M. le Maire, Claude HAULLER.

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de Mme Muguette MAGER, titulaire du lot de chasse n°2, qui sollicite l'autorisation de nommer un nouveau permissionnaires qui suit sur le lot de chasse n°2, d'une superficie de 555 Ha :

Vu l'avis favorable des membres de la Commission consultative de chasse sollicité par mail ;

Le Conseil municipal, après délibération et vote, à l'unanimité

Décide d'agréer les permissionnaires qui suivent :

- M. Luis VIERA ROCHA SUSANA, né le 24/09/1949 , de nationalité portugaise et domicilié 31 rue de Morat à Colmar, qui a fourni la validation du permis de chasser 2018/2019, son permis de chasse ainsi que les attestations sur l'honneur de non condamnation à une infraction de chasse

Les permissionnaires suivants dont les dossiers ont été validés l'an passé sont toujours en activité sur le lot 2 :

- M. Patrick REMY né le 20 avril 1974 en Suisse et domicilié Dorfstrasse 5 – 3205 GUMMENEN en Suisse qui a fourni la validation du permis de chasser 2018/2019, son permis de chasse ainsi que les attestations sur l'honneur de non condamnation à une infraction de chasse
- M. Hubert MAGER, né le 21/04/1951 et domicilié 101 route du Vin – 67680 NOTHALTEN, qui a fourni la validation du permis de chasser 2018/2019, son permis de chasse ainsi que les attestations sur l'honneur de non condamnation à une infraction de chasse
- M. François CUNTZMANN , né le 26/02/1956 et domicilié 63 rue Basse à Niedernai, qui a fourni la validation du permis de chasser 2018/2019, son permis de chasse ainsi que les attestations sur l'honneur de non condamnation à une infraction de chasse
- M. Geoffrey PANOSETTI, né le 23/02/1994 et domicilié 5 rue du Piémont – 67680 EPPFIG, qui a fourni la validation du permis de chasser 2018/2019, son permis de chasse ainsi que les attestations sur l'honneur de non condamnation à une infraction de chasse
- M. Alain PEISSEL, né le 11/09/1988 et domicilié 328 rue Principale à Meistratzheim, qui a fourni la validation du permis de chasser 2018/2019, son permis de chasse ainsi que les attestations sur l'honneur de non condamnation à une infraction de chasse
- M. Eric SCHWARTZ né le 02.09.1964 et domicilié 11 rue des Eglantines à Dambach-La-Ville qui a fourni la validation du permis de chasser 2018/2019, son permis de chasse ainsi que les attestations sur l'honneur de non condamnation à une infraction de chasse

10 Organisation des Elections Européennes : 26 mai 2019

M. Philippe SCHUHLER est absent et a donné procuration à M. le Maire, Claude HAULLER.

Ouverture du scrutin : 8 heures - Fermeture du scrutin : 18 heures.

8 h 00 à 10 h 00	Jean-Marie GLEITZ Pierre-Nicolas MERSIOL Doris MESSMER
10h 00 à 12 h 00	Pascal OSER Myriam WINKLER Estelle KAMM
12 h 00 à 14 h 00	Marlène GUNTZ Sabine LEISER André SCHUHLER
14 h 00 à 16 h 00	Sébastien ROSSI Raymond DIELENSEGER Sabine LEISER
16 h 00 à 18 h 00	Claude HAULLER Corinne HOFF Pascal MEYER Maximilien ZAEPFFEL

A la clôture tous les membres doivent être présents pour surveiller les opérations de dépouillement et signer la liste d'émargement.

Dépouillement à 18 H (sous réserve de confirmation) :

Table 1 :

Chef de table : Pascal OSER

Table 2 :

Chef de table : Christiane SCHEPPLER

Lecteur : Maximilien ZAEPFFEL

scrutateurs :

1. Estelle KAMM

2. Annie MICHEL

Dépouilleur : André SCHUHLER

Lecteur : Philippe SCHUHLER

scrutateurs :

1.Sébastien ROSSI

2. Marlène GUNTZ

Dépouilleur : Anne-Marie BELENFANT

Table administrative : Florence MEYER et Pierre-Nicolas MERSIOL

11 Divers

a. Opération Oschterputz : 06.04.2019 à 13 H30

b. Location logement communal 3 rte de Blienschwiller

Mme Kamm Sandrine a emménagé au 01.04.2019 dans le logement communal.

c. Marché de maîtrise d'œuvre – chaufferie bois

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Marché de maîtrise d'œuvre pour la chaufferie bois a été confié à CAP ENERGIE pour un montant de 18 000 € HT.

d. Permis de construire WOLFBERGER accordé

Le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire de la Sté WOLFBERGER sur le site de la Teinturerie Centre Alsace est accordé.

Le Secrétaire de séance
Philippe SCHUHLER

Le Maire
Claude HAULLER



Handwritten signature of Philippe SCHUHLER on the left and Claude HAULLER on the right, both in black ink.